

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 1^{er} mai 2023, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2023-737 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Le règlement n° 2023-737 vise à modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'agrandir l'affectation résidentielle-touristique à même une partie de l'affectation résidentielle;
- D'ajouter la présence d'établissement touristique dans la description de l'affectation résidentielle-touristique ;
- De réaliser une correction technique à la délimitation de l'affectation résidentielle-touristique avec la limite municipale.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 7 juin 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.northhatley.org/fr/>.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 12 JUIN 2023.

Benoit Tremblay, Directeur général